LES FORMATIONS UFA LA PROVIDENCE ORCHIES 1 AN EN ALTERNANCE

Septembre 2024 à Juin 2025

PUBLIC CONCERNÉ

Jeune entre 15 et 29 ans, sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

L'accès est ouvert aux étudiants titulaires du CAP pâtissier, CAP Boulanger, CAP glacier fabricant, CAP chocolatier confiseur, BEP alimentation option pâtisserie.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat : Article L6222-12 du code du travail

- 1- Dépôt du dossier d'inscription
- 2- Entretien de motivation
- 3- Signature du contrat d'apprentissage

RYTHME

420h de formation 1 semaine sur 3 à l'UFA

LIEU

UFA La Providence, 38 rue Jules Ferry 59310 ORCHIES

COÛT

Les études sont gratuites. Formation d'un coût de 6504€/an financée par les OPCO

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS

- Commerçant en alimentation
- Boulanger
- Pâtissier
- Opérateur de fabrication de produits ali



INTERLOCUTEUR

Ludovic DOMONT
Directeur adjoint de l'UFA
La Providence Orchies



En une année après le CAP, la certification de spécialisation en boulangerie spécialisée permet de faciliter l'entrée dans la vie active. Diplôme national, cette certification de spécialisation délivre une qualification spécialisée. Ses enseignements principalement à dominante technique permettent de compléter et d'affiner les compétences acquises en CAP.

L'apprenti conçoit et fabrique des pains européens, régionaux, spéciaux, bio, enrichis, de tradition, ...

Il produit également des viennoiseries, crèmes et garnitures. Il évalue le coût des matières premières et adapte son travail aux temps qui lui sont impartis.

CONTENU DE LA FORMATION

Pour les apprentis ayant validé des blocs de compétence, une convention d'adaptation de parcours sera nécessaire. Voir fiche : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/701/

- Bloc 1 : Organisation de la production
- Bloc 2 : Environnement technologique, scientifique et commercial de la production
- Bloc 3 : Évaluation de l'activité professionnelle

MODALITÉ, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Alternance théorique et pratique
- Accompagnement et suivi individuel
- Intervention de professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation tout au long de la formation
- Examen ponctuel en fin de formation

MOYENS HUMAINS

- Equipe pédagogique pluridisciplinaire, expérimentée

OBJECTIFS

- Connaissance des pains sous toutes leurs formes
- Optimiser au maximum les productions
- Utiliser toutes les formes de panification dans les règles de l'art

ACCÉS HANDICAP

Notre UFA et ses locaux sont accessibles aux apprentis en situation de handicap.

Notre personne ressource handicap est à votre écoute pour aménager la formation aux besoins : Mme Rachel LIPS

03 20 41 59 84 - cpecfa@ndpo.fr

(1) locaux et adaptation des moyens de la prestation locaux accessibles aux personnes à mobolité réduite Réglementation ERP

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeanbosco.fr



TARIFS DE LA FORMATION

Prix de vente : 6504€/an

Selon le décret n°2023-858 du 06 septembre 2023 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ».

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO. Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



RENSEIGNEMENTS

Mme Jessica GUILBERT Téléphone : 03 20 41 10 40

INSCRIPTIONS



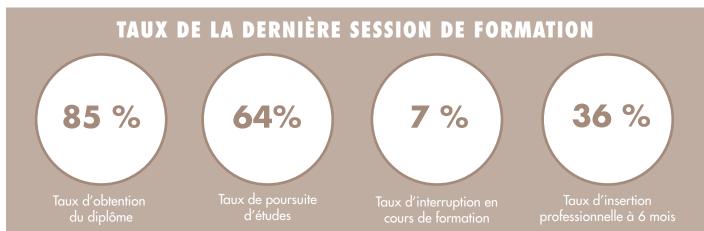
Mme Corine DELVALLET Téléphone : 03 20 41 56 81 Mail: bgcfa@ndpo.fr

ADRESSE



UFA LA PROVIDENCE 38, rue Jules Ferry 59310 ORCHIES www.ndpo.fr





VALEURS AJOUTÉES



UFA à proximité de la gare d'Orchies



Aide à la recherche d'entreprise



Locaux et matériels à la pointe de la technologie



Internat



Partenariat pour l'achat de matériel professionnel



Restaurant d'application Le Bistronome



Tenue professionnelle offerte aux primo-entrants



Formateurs du monde professionnel